

Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti

(Arrêté du 16 Juillet 2019 et Norme NF X 46-020 : Août 2017)



Bien concerné

2
1 SQUARE J.SIEFRIED
77000 MELUN

Propriétaire

HABITAT 77-OPH DE SEINE ET MARNE
10 AVENUE CHARLES PEGUY
77000 MELUN

Donneur d'ordre

HABITAT 77-OPH DE SEINE ET MARNE
10 AVENUE CHARLES PEGUY
77000 MELUN

CONCLUSION DU RAPPORT :

Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante

Date du rapport : 18/11/2020

Date de visite : 12/11/2020

Fait à : MAGNY LE HONGRE

Référence du dossier : Diffus OPH77

Référence du rapport :

3LBA0302 18/11/2020 - 05:29

Nombre de prélèvements : 6

Auteur du rapport : Mohamed SIDHOUM

Fonction : Opérateur de repérage

Certificat de compétence : n° DTI/2002-011

Délivré par : SOCOTEC Certification
France

Contrat d'assurance :

AXA France
313 Terrasses de l'Arche
92727 NANTERRE CEDEX

Le présent rapport et ses annexes forment un tout indissociable dont il ne peut être fait état, vis-à-vis de tiers, que par publication ou communication in extenso.

SOMMAIRE

I. PROGRAMME ET PERIMETRE DU REPERAGE.....	3
1. PROGRAMME DES TRAVAUX DU DONNEUR D'ORDRE.....	3
2. PERIMETRE DU REPERAGE	4
II. CONCLUSIONS.....	4
III. OBJET DE LA MISSION	4
1. DESCRIPTION PRECISE DE L'IMMEUBLE	5
2. PARTIES D'IMMEUBLE VISITEES	5
IV. DEROULEMENT DE LA MISSION	5
1. PRESTATIONS REALISEES	5
2. CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE	5
3. PERSONNES PRESENTES LORS DE LA VISITE	6
4. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR LA VISITE.....	6
V. RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE	8
1. MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE.....	8
2. LISTE DES MATERIAUX ET PRODUITS NE CONTENANT PAS D'AMIANTE	8
VI. OBLIGATIONS CONSECUTIVES AUX TRAVAUX DE RETRAIT OU DE CONFINEMENT	10
ANNEXE 1 - FICHE D'IDENTIFICATION.....	11
ANNEXE 2 - PV ANALYSES.....	13
ANNEXE 3 - AUTRES DOCUMENTS.....	15
ANNEXE 4 - CERTIFICAT DE COMPÉTENCES.....	16
ANNEXE 5 - ATTESTATION D'ASSURANCE	17
ANNEXE 6 - PLANS / CROQUIS	19

I. PROGRAMME ET PERIMETRE DU REPERAGE

1. PROGRAMME DES TRAVAUX DU DONNEUR D'ORDRE

HABITAT 77 - oph de seine et marne		PAGE N° 1
NOM ET ADRESSE DE L'EXPÉDITEUR HABITAT 77 - oph de seine et marne ANT. MELUN PAYS SEINE 10 AVENUE CHARLES PEGUY CS 90074 77002 MELUN CEDEX Tél : 01 64 14 11 11 Siret : 27770001900015		BON DE TRAVAUX 2020 29138 SOCOTEC DIAG (EXPERT HABITAT) 33 BIS BOULEVARD GAMBETTA 3EME ETAGE 78300 POISSY Téléphone 0321734144 ÉMETTEUR JOUSSE FREDERIC
Réf. fournisseur F / 5149 Marché n° 2017 4473 1 Provenance Objet HONORAIRES		
SERVICE SCE MELUN PAYS SEINE		
LOCALISATION Programme 3 MELUN - PLATEAU DE CORBEIL Tranche 2 Ensemble K000 Escalier BA Étage 03 Logement 2 Module 3LBA0302		
ADRESSE 1 SQUARE J. SIEGFRIED 77000 MELUN		

DÉLAI D'EXECUTION 1 JOUR **PÉRIODE DU** 09/11/2020 **AU** 09/11/2020

ARTICLE	DÉSIGNATION	QUANTITÉ	PRIX UNITAIRE H.T.	TOTAL H.T.
AMI45	REPERAGE AMIANTE AVANT TRAVAUX - TVX	1,00	5,27	5,27
	D'ENTRETIENS OU RÉPARATIONS ENTRE 1 A			
	PEINTURE 2 CHS SDB CUISINE ET WC			
AMI73	ANALYSE EN LABORATOIRE - ANALYSE MET	6,00	50,58	303,48
	ANALYSE DE 1 A 10 PRELEVEMENTS ISSUS			
	TEL GARDIEN VAILLANT 06.86.40.90.93			
TOTAL H.T.				308,75
H.T. ACTUALISE				
COEFFICIENT REGIONAL				
RABAIS				
TOTAL H.T.				
T.V.A. 20,00 %				61,75
TOTAL T.T.C.				370,50

AFFECTATION BUDGETAIRE				CODES STRUCTURE ET SCHÉMA : TECHNI	
CODE BUDGET	RUBRIQUE	INSTANCES		LIBELLÉ DU POSTE BUDGETAIRE	MONTANT T.T.C.
1 HONAMIA	A760	AME1	ME1	HONORAIRES DIAG AMIANTE	370,50

AFFECTATION ANALYTIQUE				MONTANT T.T.C.	
CODE BUDGET	RUBRIQUE	INSTANCES	RÉFÉRENCES PATRIMOINE	RÉFÉRENCES OCCUPANT	
1 HONAMIA		3 2	K000 BA 3LBA0302 L	140	370,50

Voir en page 2 la suite du BON DE TRAVAUX 2020 29138

ORIGINAL À CONSERVER PAR LE DESTINATAIRE

2. PERIMETRE DU REPERAGE

Pièces concernées	Travaux	Ouvrages ou composants de la construction	Partie d'ouvrage ou de composant à inspecter ou à sonder	Remarques particulières
	Selon BT			

II. CONCLUSIONS

Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante

Pièce et Etage	Ouvrage ou composant de la construction	Localisation	Partie d'ouvrage ou de composant à inspecter ou à sonder	Identification	Justification	Commentaire
NEANT						

JP : Jugement Personnel, ZPSO : Zone présentant des similitudes d'Ouvrage, Fr : Fraction définie par le laboratoire, se référer aux PV d'analyse

III. OBJET DE LA MISSION

Le présent rapport est destiné à constituer le rapport de **repérage de l'amiante avant certaines opérations dans les immeubles bâtis**.

La mission confiée par le donneur d'ordre à SOCOTEC est réalisée dans le respect de l'arrêté du 16 Juillet 2019 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations dans les immeubles bâtis et le présent rapport comporte :

1. L'identification de la mission de repérage (repérage amiante avant travaux) et son périmètre (programme détaillé des travaux projetés par le donneur d'ordre) ;
2. L'identification complète de l'immeuble concerné : dénomination, adresse complète, date du permis de construire ou, le cas échéant, date de construction, fonction principale du bâtiment (exemple : habitation, bureaux) et tout autre renseignement permettant d'identifier avec certitude le bâtiment concerné ;
3. Le programme et le périmètre de repérage définis par l'opérateur de repérage ;
4. L'identification complète des différents intervenants et parties prenantes (opérateur ayant réalisé le repérage, propriétaire de l'immeuble bâti et commanditaire de la mission de repérage si celui-ci n'est pas le propriétaire) ;
5. La ou le(s) date(s) d'exécution du repérage et la date de signature du rapport de repérage ;
6. Le cas échéant, les dates, références et principales conclusions des rapports précédemment réalisés ;
7. La liste et la localisation des matériaux et produits repérés mentionnant pour chacun d'eux la présence ou l'absence d'amiante et le ou les critères ayant permis de conclure et, en cas de conclusion de présence d'amiante, l'estimation de la quantité ;
8. L'identification de l'opérateur ayant réalisé le repérage ;
9. L'obligation faite au propriétaire de l'immeuble bâti concerné par la mission de repérage de conservation et de transmission de ce rapport, conformément aux exigences de l'article 11 ;
10. En annexes : plan et croquis de l'immeuble bâti avec localisation des sondages faisant suite à des investigations approfondies ou à l'utilisation d'outil de mesure, des prélèvements d'échantillon et des matériaux et produits contenant de l'amiante identifiés ; rapports d'essais de laboratoire ; copie du certificat de compétence.

Le repérage est basé sur les composants de l'annexe I de l'arrêté du 16 Juillet 2019 et de l'annexe A1 de la norme NF X 46-020 : Aout 2017.

Rappel réglementaire :

- *L.4412-2 du code du travail et les textes qui lui sont liés*
- *Décret n°2017-899 du 9 Mai 2017 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations*
- *Arrêté du 16 Juillet 2019 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations*
- *Norme NF X 46-020 : version Aout 2017*

Sauf indication contraire dans la suite du rapport, la recherche n'a pas porté sur les ouvrages suivants : voiries, réseaux enterrés, étanchéité des réseaux enterrés.

1. DESCRIPTION PRECISE DE L'IMMEUBLE

Activité principale de l'immeuble : LOGEMENTS COLLECTIFS

Date de construction / PC : Date du permis de construire non connue

2. PARTIES D'IMMEUBLE VISITEES

Niveau	Local	Concernée
--------	-------	-----------

IV. DEROULEMENT DE LA MISSION

1. PRESTATIONS REALISEES

- ☒ Entretien préalable et recueil des informations relatives à l'immeuble.
- ☒ Visite de l'immeuble pour inspection visuelle des composants susceptibles de contenir de l'amiante concernés. Cette étape est suivie d'investigations approfondies et de sondages selon nécessité.
- ☒ Prélèvement d'échantillons de matière et analyse des échantillons par un laboratoire accrédité sous-traitant de SOCOTEC
Laboratoire(s) d'analyse : ITGA 3 RUE ARMAND HERPIN LACROIX - CS 46537 35065 RENNES CEDEX
- ☒ Enregistrement des données sur les produits et matériaux repérés.
- ☒ Rédaction du présent rapport, des annexes, croquis.

2. CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE

Le repérage amiante avant travaux, contient les informations sur la présence d'amiante dans les matériaux et produits du bâtiment afin d'informer les intervenants réalisant des activités ou interventions sur des matériaux et/ou équipements susceptibles de libérer des fibres d'amiante selon la liste citée dans le cadre I. 2.

Il consiste à identifier et localiser, par inspections visuelles et investigations approfondies pouvant être destructives, l'ensemble des matériaux et produits contenant de l'amiante incorporés ou faisant indissociablement corps avec les locaux et les zones de l'immeuble objet des travaux.

Lorsque l'absence de marquages spécifiques ou de documents ne permet pas à l'opérateur de repérage d'attester de la présence ou de l'absence d'amiante dans les matériaux et produits, des prélèvements seront effectués afin de déterminer par analyse la présence ou non d'amiante.

Procédures de prélèvement :

Les prélèvements sur des matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante sont réalisés en vertu des dispositions du Code du Travail.

Le matériel de prélèvement est adapté à l'opération à réaliser afin de générer le minimum de poussières. Dans le cas où une émission de poussières est prévisible, le matériau ou produit est mouillé à l'eau à l'endroit du prélèvement (sauf risque électrique) et, si nécessaire, une protection est mise en place au sol ; de même, le point de prélèvement est stabilisé après l'opération (pulvérisation de vernis ou de laque, par exemple).

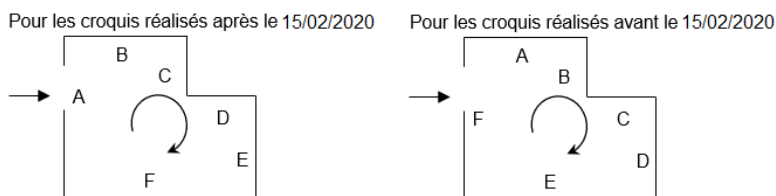
Pour chaque prélèvement, des outils propres et des gants à usage unique sont utilisés afin d'éliminer tout risque de contamination croisée. Dans tous les cas, les équipements de protection individuelle sont à usage unique.

L'accès à la zone à risque (sphère de 1 à 2 mètres autour du point de prélèvement) est interdit pendant l'opération. Si l'accompagnateur doit s'y tenir, il porte les mêmes équipements de protection individuelle que l'opérateur de repérage.

L'échantillon est immédiatement conditionné, après son prélèvement, dans un double emballage individuel étanche.

Les informations sur toutes les conditions existantes au moment du prélèvement susceptibles d'influencer l'interprétation des résultats des analyses (environnement du matériau, contamination éventuelle, etc.) seront, le cas échéant, mentionnées dans la fiche d'identification et de cotation en annexe.

Sens du repérage pour évaluer un local :



3. PERSONNES PRESENTES LORS DE LA VISITE

Accompagnateur(s) : NEANT

4. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR LA VISITE

Parties non visitées

Pièce et étage	Justification
NEANT	

Eléments non inspectés et justification

PIECE ET ETAGE	REPERAGE	MATERIAUX OU PRODUITS	JUSTIFICATION
NEANT			

Eléments à sonder ou à analyser non présents :

NEANT

Autres informations sur le déroulement de la mission

L'ensemble des prélèvements a été réalisé dans le respect du plan et des procédures d'intervention.

Commentaire :

Occupation des locaux :

[RAPPORTS PRECEDEMENT REALISES COMMUNIQUE A SOCOTEC DANS LE CADRE DE LA PRESENTE MISSION](#)

Documents demandés	Documents remis
Rapports concernant la recherche d'amiante déjà réalisés	NEANT
Documents décrivant les ouvrages, produits, matériaux et protections physiques mises en place	
Eléments d'information nécessaires à l'accès aux parties de l'immeuble bâti en toute sécurité	

V. RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE

Les tableaux suivants décrivent les résultats du repérage classés par localisation.

Successivement sont présentés :

> Les composants contenant de l'amiante (§ 5.1),

> Les composants repérés sans amiante (§5.2)

Quelle que soit la situation et sans préjudice des autres dispositions réglementaires applicables, le propriétaire est tenu d'avertir de la présence d'amiante toute personne pouvant intervenir sur ou à proximité des matériaux ou produits concernés ou de ceux les recouvrant ou les protégeant.

En colonne « Identification », figurent les numéros d'identification du composant et/ou du prélèvement : ceux-ci sont repris sur le(s) PV d'analyse, sur le(s) plan(s) et sur les planches de photos.

1. MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE

Pièce et Etage	Ouvrage ou composant de la construction	Localisation	Partie d'ouvrage ou de composant à inspecter ou à sonder	Identification	Justification	Commentaire
NEANT						

JP : Jugement Personnel, ZPSO : Zone présentant des similitudes d'Ouvrage, Fr : Fraction définie par le laboratoire, se référer aux PV d'analyse

QUANTITATIF DES ELEMENTS AMIANTES

Ouvrages ou composants de la construction	Parties d'ouvrages ou de composants	Unité de mesure	Quantité	Poids (t / U)	Poids total estimé
NEANT					

2. LISTE DES MATERIAUX ET PRODUITS NE CONTENANT PAS D'AMIANTE

Pièce et Etage	Ouvrage ou composant de la construction	Localisation	Partie d'ouvrage ou de composant à inspecter ou à sonder	Identification	Justification	Commentaire
Chambre 1 - R+3	Plafonds	Plafond	Enduits à base de plâtre projetés, lissés ou talochés	P001	RESULTAT ANALYSE	BON ETAT
Chambre 2 - R+3	Plafonds	Plafond	Enduits à base de plâtre projetés, lissés ou talochés	P001	ZPSO	BON ETAT
Chambre 1 - R+3	Murs et cloisons maçonnés	Mur B	Enduits à base de plâtre projetés, lissés ou talochés	P002	RESULTAT ANALYSE	BON ETAT
Chambre 1 - R+3	Murs et cloisons maçonnés	Mur A, Mur E, Mur F	Enduits à base de plâtre projetés, lissés ou talochés	P002	ZPSO	BON ETAT

Pièce et Etage	Ouvrage ou composant de la construction	Localisation	Partie d'ouvrage ou de composant à inspecter ou à sonder	Identification	Justification	Commentaire
Chambre 2 - R+3	Murs et cloisons maçonnés	Mur A, Mur B, Mur E	Enduits à base de plâtre projetés, lissés ou talochés	P002	ZPSO	BON ETAT
Chambre 2 - R+3	Murs et cloisons maçonnés	Mur C	Enduits à base de plâtre projetés, lissés ou talochés	P003	RESULTAT ANALYSE	BON ETAT
Chambre 1 - R+3	Murs et cloisons maçonnés	Mur C, Mur D	Enduits à base de plâtre projetés, lissés ou talochés	P003	ZPSO	BON ETAT
Chambre 2 - R+3	Murs et cloisons maçonnés	Mur D	Enduits à base de plâtre projetés, lissés ou talochés	P003	ZPSO	BON ETAT
WC - R+3	Plafonds	Plafond	Enduits à base de plâtre projetés, lissés ou talochés	P004	RESULTAT ANALYSE	BON ETAT
Cuisine - R+3	Plafonds	Plafond	Enduits à base de plâtre projetés, lissés ou talochés	P004	ZPSO	BON ETAT
Salle de bains - R+3	Plafonds	Plafond	Enduits à base de plâtre projetés, lissés ou talochés	P004	ZPSO	BON ETAT
WC - R+3	Murs et cloisons maçonnés	Mur D	Enduits à base de plâtre projetés, lissés ou talochés	P005	RESULTAT ANALYSE	BON ETAT
Cuisine - R+3	Murs et cloisons maçonnés	Mur A, Mur B, Mur B1	Enduits à base de plâtre projetés, lissés ou talochés	P005	ZPSO	BON ETAT
Salle de bains - R+3	Murs et cloisons maçonnés	Mur A, Mur A1, Mur B, Mur D	Enduits à base de plâtre projetés, lissés ou talochés	P005	ZPSO	BON ETAT
WC - R+3	Murs et cloisons maçonnés	Mur A, Mur B, Mur C	Enduits à base de plâtre projetés, lissés ou talochés	P005	ZPSO	BON ETAT
Cuisine - R+3	Murs et cloisons maçonnés	Mur D	Enduits à base de plâtre projetés, lissés ou talochés	P006	RESULTAT ANALYSE	BON ETAT

Pièce et Etage	Ouvrage ou composant de la construction	Localisation	Partie d'ouvrage ou de composant à inspecter ou à sonder	Identification	Justification	Commentaire
Cuisine - R+3	Murs et cloisons maçonnés	Mur C	Enduits à base de plâtre projetés, lissés ou talochés	P006	ZPSO	BON ETAT
Salle de bains - R+3	Murs et cloisons maçonnés	Mur C	Enduits à base de plâtre projetés, lissés ou talochés	P006	ZPSO	BON ETAT

JP : Jugement Personnel, ZPSO : Zone présentant des similitudes d'Ouvrage, Fr : Fraction définie par le laboratoire, se référer aux PV d'analyse

VI. OBLIGATIONS CONSECUTIVES AUX TRAVAUX DE RETRAIT OU DE CONFINEMENT

Lorsque le présent rapport est suivi de travaux, le propriétaire doit effectuer après enlèvement ou confinement des matériaux et produits contenant de l'amiante de la liste A ou de la liste B situés à l'intérieur des bâtiments occupés ou fréquentés, les interventions suivantes :

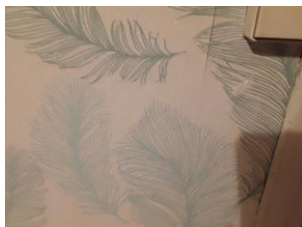
- Examen visuel des ouvrages par une personne certifiée,
- Mesures d'empoussièrement par un organisme accrédité par le COFRAC.

Si les travaux ne conduisent pas au retrait total des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante, il est procédé, par une personne certifiée, à une évaluation périodique de l'état de conservation de ces matériaux dans un délai maximal de trois ans.

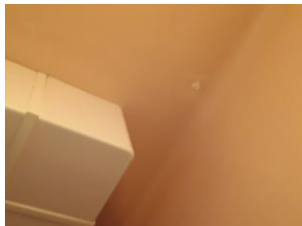
Ces interventions sont rendues obligatoires par l'article R.1334-29-3 du code de la santé Publique.

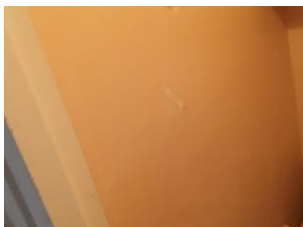
ANNEXE 1 - FICHE D'IDENTIFICATION

Identification : P001
Pièce et étage : Chambre 1 R+3
Localisation : Plafond
Parties d'ouvrages ou de composants : Plafonds (Enduits à base de plâtre projetés, lissés ou talochés)
Descriptif Laboratoire : Peintures multiples en vrac non séparable + enduit plâtreux blanc en vrac avec poussières
Résultat (justification) : Amiante non détectée (RESULTAT ANALYSE)


Identification : P002
Pièce et étage : Chambre 1 R+3
Localisation : Mur B
Parties d'ouvrages ou de composants : Murs et cloisons maçonnés (Enduits à base de plâtre projetés, lissés ou talochés)
Descriptif Laboratoire : Peintures multiples en vrac non séparable + enduit plâtreux blanc en vrac avec poussières
Résultat (justification) : Amiante non détectée (RESULTAT ANALYSE)


Identification : P003
Pièce et étage : Chambre 2 R+3
Localisation : Mur C
Parties d'ouvrages ou de composants : Murs et cloisons maçonnés (Enduits à base de plâtre projetés, lissés ou talochés)
Descriptif Laboratoire : Peintures multiples en vrac non séparable + enduit plâtreux blanc en vrac avec poussières
Résultat (justification) : Amiante non détectée (RESULTAT ANALYSE)


Identification : P004
Pièce et étage : WC R+3
Localisation : Plafond
Parties d'ouvrages ou de composants : Plafonds (Enduits à base de plâtre projetés, lissés ou talochés)
Descriptif Laboratoire : Peintures multiples en vrac non séparable + enduit plâtreux blanc en vrac avec poussières
Résultat (justification) : Amiante non détectée (RESULTAT ANALYSE)


Identification : P005
Pièce et étage : WC R+3
Localisation : Mur D
Parties d'ouvrages ou de composants : Murs et cloisons maçonnés (Enduits à base de plâtre projetés, lissés ou talochés)
Descriptif Laboratoire : Peintures multiples en vrac non séparable + enduit plâtreux blanc en vrac avec poussières
Résultat (justification) : Amiante non détectée (RESULTAT ANALYSE)


Identification : P006
Pièce et étage : Cuisine R+3
Localisation : Mur D
Parties d'ouvrages ou de composants : Murs et cloisons maçonnés (Enduits à base de plâtre projetés, lissés ou talochés)
Descriptif Laboratoire : Peintures multiples en vrac non séparable + enduit plâtreux blanc en vrac avec poussières
Résultat (justification) : Amiante non détectée (RESULTAT ANALYSE)


ANNEXE 2 - PV ANALYSES



itga
Innovateur en fiabilité

Parc scientifique Haute Borne - Park Plaza II bât D - 31 Av de l'Harmonie
59650 VILLENEUVE D'ASCQ
Tél : 03 20 86 20 72
Fax : 03 20 87 99 78
www.itga.fr

Accréditation n° I-5971



Liste des sites et portées disponibles sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT SYNTHÉTIQUE D'ANALYSE NUMÉRO IT0220-29149 EN DATE DU 17/11/2020 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR PRELEVEMENT(S) DE MATERIAU(X)

Ce rapport ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.
Les informations fournies par le client sont simplement retranscrites et identifiées comme telles.

Client : SOCOTEC DIAGNOSTIC MAGNY LE HONGRE (CIDMH) 9, rue Courtaulin 77700 MAGNY LE HONGRE	Réf. Commande ITGA : IT0220-29149 Réf. Commande Client : 3LBA0302-02
---	---

Prélèvement(s) : Reçu au laboratoire le : 12/11/2020

Préparation(s) : Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon
 ou - Pour une analyse au Microscopie Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : Prélèvement et montage adapté sur lame de microscopie
 - Pour une analyse au Microscopie Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 (1) - Traitement mécanique en milieu aqueux (méthode interne : IT085 ou IT453)
 (2) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme (méthode interne : IT286)

Technique(s) : - Microscopie Optique à Lumière Polarisée (guide HSG 248 - Appendice 2) : Morphologie et critères optiques
 Analytique(s) : La détection de fibres d'amiante optiquement observables est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.
 ou - Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
 La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat(s) :

Fraction analysée	Technique analytique (Méthode de préparation)	Nombre de préparations	Date d'analyse	Résultat / Variété d'amiante
Réf dossier client : 3LBA0302-02 - 1 SQUARE J SIEFRIED 77000 MELUN Réf échantillon client : 3LBA0302P001 / / Chambre 1 Plafond		Réf échantillon ITGA : IT022011-12161 Description ITGA : Peintures multiples en vrac / Enduit plâtréux blanc en vrac avec poussières		
Peintures multiples en vrac non séparable + enduit plâtréux blanc en vrac avec poussières	META (1)	1	17/11/2020	Amiante non détecté / -
Réf dossier client : 3LBA0302-02 - 1 SQUARE J SIEFRIED 77000 MELUN Réf échantillon client : 3LBA0302P002 / / Chambre 1 Mur B		Réf échantillon ITGA : IT022011-12162 Description ITGA : Peintures multiples en vrac / Enduit plâtréux blanc en vrac avec poussières		
Peintures multiples en vrac non séparable + enduit plâtréux blanc en vrac avec poussières	META (1)	1	17/11/2020	Amiante non détecté / -
Réf dossier client : 3LBA0302-02 - 1 SQUARE J SIEFRIED 77000 MELUN Réf échantillon client : 3LBA0302P003 / / Chambre 2 Mur C		Réf échantillon ITGA : IT022011-12163 Description ITGA : Peintures multiples en vrac / Enduit plâtréux blanc en vrac avec poussières		
Peintures multiples en vrac non séparable + enduit plâtréux blanc en vrac avec poussières	META (1)	1	17/11/2020	Amiante non détecté / -

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.

DTA 164-01 rev 11

Page 1/2

RAPPORT SYNTHÉTIQUE D'ANALYSE NUMÉRO IT0220-29149 EN DATE DU 17/11/2020
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR PRELEVEMENT(S) DE MATERIAU(X)

Fraction analysée	Technique analytique (Méthode de préparation)	Nombre de préparations	Date d'analyse	Résultat / Variété d'amiante
Réf dossier client : 3LBA0302-02 - 1 SQUARE J.SIEFRIED 77000 MELUN Réf échantillon client : 3LBA0302P004 / / WC Plafond			Réf échantillon ITGA : IT022011-12164 Description ITGA : Peintures multiples en vrac / Enduit plâtreux blanc en vrac avec poussières	
* Peintures multiples en vrac non séparable + enduit plâtreux blanc en vrac avec poussières	META (I)	1	17/11/2020	Amiante non détecté / -
Réf dossier client : 3LBA0302-02 - 1 SQUARE J.SIEFRIED 77000 MELUN Réf échantillon client : 3LBA0302P005 / / WC Mur D			Réf échantillon ITGA : IT022011-12165 Description ITGA : Peintures multiples en vrac / Enduit plâtreux blanc en vrac avec poussières	
* Peintures multiples en vrac non séparable + enduit plâtreux blanc en vrac avec poussières	META (I)	1	17/11/2020	Amiante non détecté / -
Réf dossier client : 3LBA0302-02 - 1 SQUARE J.SIEFRIED 77000 MELUN Réf échantillon client : 3LBA0302P006 / / Cuisine Mur D			Réf échantillon ITGA : IT022011-12166 Description ITGA : Peintures multiples en vrac / Enduit plâtreux blanc en vrac avec poussières	
* Peintures multiples en vrac non séparable + enduit plâtreux blanc en vrac avec poussières	META (I)	1	17/11/2020	Amiante non détecté / -

Validé par : **Tristan BRAURE** - Chef d'équipe



La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.

DTA 164-01 rev 1.1

Page 2/2

ANNEXE 3 - AUTRES DOCUMENTS

Aucun document disponible

ANNEXE 4 - CERTIFICAT DE COMPÉTENCES



CERTIFICAT
N° DTI / 2002-011

Certifié par la présente que :

Mohamed SIDHOUM

a passé avec succès les examens relatifs à la certification de ses compétences

DOMAINE TECHNIQUE	INTITULE DU(DES) TYPE(S) DE DIAGNOSTIC TECHNIQUE IMMOBILIER	DEBUT DE VALIDITE	FIN DE VALIDITE
AMIANTE	Missions de repérage des matériaux et produits des listes A et B et évaluations périodiques de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A dans les bâtiments autres que ceux relevant de la mention	23/06/2020	22/06/2027
AMIANTE - avec mention	Missions de repérage des matériaux et produits de la liste A et B et évaluations périodiques de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A dans des immeubles de grande hauteur, dans des établissements recevant du public répondant aux catégories 1 à 4, dans des immeubles de travail hébergeant plus de 300 personnes ou dans des bâtiments industriels, missions de repérage des matériaux et produits de la liste C, les examens relatifs à l'issue des travaux de retrait ou de confinement	23/06/2020	22/06/2027
CREP	Constat de risque d'exposition au plomb	25/11/2019	24/11/2024
ELECTRICITE	Etat des installations intérieures d'électricité	28/12/2018	27/12/2023
GAZ	Etat des installations intérieures de gaz	17/12/2018	16/12/2023

qui ont été réalisés par Socotec Certification France conformément aux articles compétences :

- Arrêté du 2 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique
- Arrêté du 7 décembre 2011 modifiant l'arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique
- Arrêté du 2 décembre 2011 modifiant l'arrêté du 8 juillet 2008 définissant les critères de certification des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification
- Arrêté du 2 décembre 2011 modifiant l'arrêté du 8 juillet 2008 définissant les critères de certification des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification



ACCREDITATION N° 4.0095
PORTÉE ÉTENDUE SUR
LES ACTIVITÉS DE
LABORATOIRE

Directeur Opérationnel **Guillaume Rey**

Ce certificat n'a qu'une valeur indicative. La validité réelle d'un certificat SOCOTEC Certification International est matérialisée par la présence dans l'annuaire des certificats disponibles sur le site internet de SOCOTEC Certification France à l'adresse : www.socotec-certification-international.fr.
SOCOTEC Certification France - 13, cours Valmy 92577 PARIS LA DEFENSE - France - SAS au capital de 100 000€ - RCS Créteil 695 894 335 - www.socotec-certification-international.fr

ANNEXE 5 - ATTESTATION D'ASSURANCE

Votre Assurance
► RC PRESTATAIRES



Assurance et Banque

ATTESTATION

COURTIER
VD ASSOCIES
81 BOULEVARD PIERRE PREMIER
33110 LE BOUSCAT
Tél : 05 56 30 95 75
Fax : 08 97 50 56 06
Email : CONTACT@VDASSOCIES.FR
Portefeuille : 0201478984

SOCOTEC DIAGNOSTIC
21 ROUTE D'ALBERT
62450 AVESNES LES BAPAUME

Vos références :
Contrat n° 10158549604
Client n° 0626089020

AXA France IARD, atteste que :

SOCOTEC DIAGNOSTIC
21 ROUTE D'ALBERT
62450 AVESNES LES BAPAUME

est titulaire d'un contrat d'assurance N° 10158549604 ayant pris effet le 01/03/2018.
Ce contrat garantit les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incomber du fait de l'exercice des activités de **DIAGNOSTICS TECHNIQUES IMMOBILIERS** suivantes :

AMIANTE :
ETAT MENTIONNANT LA PRESENCE OU L'ABSENCE DE MATERIAUX CONTENANT DE L'AMIANTE
DIAGNOSTIC TECHNIQUE AMIANTE
DIAGNOSTIC AMIANTE PARTIES PRIVATIVES
CONTROLE PERIODIQUE (AMIANTE)
CONTROLE VISUEL APRES TRAVAUX (PLOMB - AMIANTE)
REPERAGE AMIANTE AVANT/ APRES TRAVAUX ET DEMOLITION
REPERAGE AMIANTE ET D'HAP SUR SURFACE BITUMEE ET ENROBES

PLOMB :
DIAGNOSTIC PLOMB DANS L'EAU
CONSTAT DES RISQUES D'EXPOSITION AU PLOMB (CREP)
DIAGNOSTIC DE RISQUE D'INTOXICATION AU PLOMB DANS LES PEINTURES (DRIPP)
RECHERCHE DE PLOMB AVANT TRAVAUX / DEMOLITION

ETAT PARASITAIRE :
ETAT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES
ETAT PARASITAIRE (MERULES, VRILLETES, LYCTUS)
INFORMATION SUR LA PRESENCE DE RISQUE DE MERULE (LOI ALUR)

MESURES :
MESURAGE LOI CARREZ ET LOI BOUTIN
CALCULS DES MILLIEMES - TANTIEMES DE COPROPRIETE ET REALISATION DE PLANS ASSOCIES SELON LES TEXTES SUIVANTS : LOI

10158549604/180710

AXA France IARD SA
Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros
Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre
Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460
Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

1/2

65-557 DU 10 JUILLET 1965, DECRET 67-223 DU 17 MARS 1967, DECRET 2004- 479 du 27 mai 2004 ET SUIVANTS FIXANT LE STATUT DE LA COPROPRIETE DES IMMEUBLES BATIS.

AUTRES :

ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE DE GAZ

ETAT DES RISQUES NATURELS, MINIERES ET TECHNOLOGIQUES (ENRNM)

ESRIS (ETAT DES SERVITUDES RISQUES ET D'INFORMATION SUR LES SOLS)

ERP (ETAT DES RISQUES ET POLLUTIONS)

DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE

DPE INDIVIDUEL POUR MAISONS INDIVIDUELLES, APPARTEMENTS ET LOTS TERTIAIRES AFFECTES A DES IMMEUBLES A USAGE PRINCIPAL D'HABITATION, AINSI QUE LES ATTESTATIONS DE PRISE EN COMPTE DE LA REGLEMENTATION THERMIQUE.

ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE D'ELECTRICITE.

ETUDE REGLEMENTATION THERMIQUE 2005 ET 2012.

DOCUMENT ETABLI A L'ISSUE DU CONTROLE DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

DIAGNOSTIC ASSAINISSEMENT AUTONOME ET COLLECTIF

ETAT DES LIEUX LOCATIFS

DIAGNOSTIC DE SECURITE PISCINE

CERTIFICAT DE DECENCE ET CERTIFICAT DE TRAVAUX DE REHABILITATION

DIAGNOSTIC POUR OBTENTION DE PRET A TAUX ZERO

INFILTROMETRIE-MESURES DE PERMEABILITE DU BATIMENT ET DES RESEAUX AERAIQUES

THERMOGRAPHIE INFRAROUGE

DIAGNOSTIC RADON : DANS TOUS TYPES DE BATIMENTS.

DIAGNOSTIC DANS LE CADRE DE LA LOI SRU AVANT MISE EN COPROPRIETE

DIAGNOSTIC DECHETS DE CHANTIER – ARTICLES R 111-43 A R 111-49 DU CODE DE LA CONSTRUCTION ET DE L'HABITATION

DOCUMENT UNIQUE D'EVALUATION DES RISQUES COPROPRIETE - Articles L 230-2, III, R 230-1 DU CODE DU TRAVAIL

DIAGNOSTIC TECHNIQUE GLOBAL (DTG) POUR LES COPROPRIETES - LOI N° 2014-366 POUR L'ACCES AU LOGEMENT ET UN URBANISME RENOVE « ALUR », A L'EXCLUSION DE MISSIONS RELEVANT D'UN PROFESSIONNEL DE LA VENTE OU DE LA LOCATION DE BIENS IMMOBILIERS.

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE HANDICAPES

EXPERTISE EN VALEUR VENALE ET LOCATIVE (SOUS RESERVE D'OBTENTION DE FORMATION)

ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION

CENTRE DE FORMATION

MESURES D'EMPOUSSIEREMENT AMIANTE AVEC STRATEGIE D'ECHANTILLONAGE

DIAGNOSTIC QUALITE DE L'AIR INTERIEUR

VERIFICATION PERIODIQUE ET INITIALE DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES

VERIFICATION PERIODIQUE ET INITIALE DES INSTALLATIONS DE GAZ

VERIFICATION PERIODIQUE ET INITIALE DES ENGINS DE LEVAGE ET DE CHANTIER

DIAGNOSTIC SECURITE INCENDIE

CONTROLE DE SECURITE DES AIRES DE JEUX

RECHERCHE DE METAUX LOURDS SUR TOUS TYPES D'OUVRAGES ET DE BÂTIMENTS

La garantie Responsabilité civile professionnelle s'exerce à concurrence de 5.000.000 € par sinistre et par année d'assurance.

La présente attestation ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

La présente attestation est valable pour la période du 01/01/2020 au 31/12/2020 sous réserve des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat.

Fait à PARIS le 02 Janvier 2020

Pour la société :



AXA France IARD SA

Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros

Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre

Entreprise régie par le Code des assurances - TVA Intracommunautaire n° FR 14 722 057 460

Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

2/2

ANNEXE 6 - PLANS / CROQUIS



PLANCHE DE REPERAGE	
Bien : 3LBA0302 - 2 1 SQUARE J.SIEFRIED 77000 MELUN	
Zone :R+3	
Plan	
Auteur :SIDHOUM Mohamed	
N° de planche :1/1	
Légende type de mur : - Cloisons Plaques de plâtre - Murs Bois - Murs Briques - Murs carreaux de plâtre - Murs Béton - Murs porteurs et/ou mur de refend / Plaques de plâtre - Murs périphériques / Doublage (plaque de plâtre + isolant) - Murs Torchis - Murs Brique / Enduit - Murs Brique plâtrière - Murs Pierre - Murs Mâchefer - Murs Parpaing - Murs amiantés	
Légende des prélèvements : - Prélèvement de sol amianté - Prélèvement de sol non amianté - Prélèvement de plafond amianté - Prélèvement de plafond non amianté - Prélèvement de mur amianté - Prélèvement de mur non amianté - Autre type de prélèvement amianté - Autre type de prélèvement non amianté - Sols amiantés - Plafonds amiantés - Sols et plafonds amiantés	